

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 17 février 2025

Délibération n° 2025_005
SAISON PHOTO 2025 - PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Alain ANZIANI, Maire, par suite d'une convocation en date du 11 février 2025.

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 47

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie ACHIARY, Alain ANZIANI, Arnaud ARFEUILLE, Jean-Charles ASTIER, Léna BEAULIEU, Serge BERPERRON, Aude BLET-CHARAUDEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Ghislaine BOUVIER, Jean-Pierre BRASSEUR, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, David CHARBIT, Alain CHARRIER, Gérard CHAUSSET, Marie-Ange CHAUSSOY, Jean-Michel CHERONNET, Jean-Louis COURONNEAU, Hélène DELNESTE, Sylvie DELUC, Samira EL KHADIR, Kubilay ERTEKIN, Marie-Christine EWANS, Loïc FARNIER, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Maria GARIBAL, Anne-Eugenie GASPARD, Olivier GAUNA, Joël GIRARD, Antoine JACINTO, Véronique KUHN, Patrice LASSALLE-BAREILLES, Emilie MARCHES, Daniel MARGNES, Joël MAUVIGNEY, Claude MELLIER, Marie-Eve MICHELET, Thierry MILLET, Patricia NEDEL, Michelle PAGES, Christine PEYRE, Marie RECALDE, Bastien RIVIERES, Cécile SAINT-MARC, Eric SARRAUTE, Pierre SAUVEY, Gérard SERVIÉS, Thierry TRIJOLET.

EXCUSES AYANT DONNE UNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Mauricette BOISSEAU à Véronique KUHN, Fatou THIAM à Marie RECALDE.

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Vanessa FERGEAU-RENAUX, Adjointe au Maire Déléguée à la Culture, rappelle à l'Assemblée que la ville de Mérignac développe un projet initié depuis plusieurs années autour de la photographie et affirme aujourd'hui le choix d'un axe culturel déployé autour de cette forme artistique contemporaine, innovante et accessible à chacun d'entre nous.

Cette ambition a pour objectif aujourd'hui :

- de soutenir et de valoriser la création contemporaine dans le domaine de la photographie,
- de partager cette forme artistique avec le plus grand nombre par différents formats d'actions. Elle s'est affirmée ainsi dès janvier 2018, par la Vieille Église dédiée entièrement à la photographie et un travail resserré avec les partenaires institutionnels qui accompagnent le projet à dimension mérignacaise et métropolitaine.

La nouvelle saison photographique « Mérignac Photo » sera organisée conformément au plan de financement suivant :

DEPENSES		RECETTES	
PROGRAMMATION ET MEDIATION	103 000 €	FINANCEMENTS PUBLICS	138 000€
LOGISTIQUE& MATERIELS	20 000 €	Ville de Mérignac	108 000 €
COMMUNICATION	15 000 €	Bordeaux Métropole	10 000 €
		Région Nouvelle Aquitaine	20 000 €
TOTAL DEPENSES	138 000 €	TOTAL RECETTES	138 000 €

Dans ce cadre, la ville de Mérignac entend poursuivre une saison photographique annuelle qui a pour vocation de donner une identité culturelle et artistique marquante à la Ville, tout en garantissant une appropriation de son programme par chaque habitant et en valorisant ainsi l'image, l'attractivité et la notoriété de la commune.

La saison 2025 entend répondre également à plusieurs objectifs :

- promouvoir la création photographique des talents internationaux
- ancrer la notion de parcours dans la ville
- mobiliser les professionnels de l'image
- sensibiliser aux métiers liés aux arts visuels
- encourager une émulation entre les différents publics et mettre en œuvre un plan d'actions de médiation culturelle renforcé.

La programmation 2025 se compose de la manière suivante :

- Trois temps d'expositions : Pierre-Lin Renié avec l'exposition « Sous le ciel, photographies 2004-2024 » de janvier à avril, « Mythologies » de l'artiste Letizia Le Fur de mai à juillet, l'exposition de l'artiste Sébastien Sindeu « La montagne qui marche » qui sera installée à la Médiathèque Michel Sainte-Marie de mai à juillet et enfin pour la fin d'année l'exposition « La Fête » dont le titre est provisoire et qui est encore actuellement en préparation ;
- une résidence artistique avec Olivier Crouzel de décembre 2024 à mars 2026 autour de la rénovation/extension du Krakatoa ;
- Des rencontres avec des professionnels, des ateliers de pratique artistique et un programme d'actions pédagogiques et d'accompagnement de tous les publics.

Il est proposé de solliciter le concours de partenaires pour contribuer financièrement au succès d'une proposition culturelle majeure pour l'aire métropolitaine et régionale.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Education-Culture-Solidarité- Sport et Familles en date du 06 février 2025

DECIDE :

ARTICLE 1 : de solliciter des subventions dans le cadre de Mérignac Photo auprès des différents collectivités et organismes ;

ARTICLE 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ces demandes de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par 49 voix pour

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 17 février 2025



Véronique KUHN
Secrétaire de séance



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et publiée sur le site Internet de la Ville.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.